



# Conseil de Communauté

## Délibération n°1292021

Mercredi 10 novembre 2021 – 18h00

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-et-un et le dix novembre à dix-huit heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Antoine Roux à Lunel-Viel, sous la présidence de monsieur Hervé Dieulefès, 1<sup>er</sup> Vice-Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Isabelle AUTIER, MM. Michel CRECHET, Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mme Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbet TINEL, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Pierre SOUJOL représenté par Hervé DIEULEFES, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Marie PAPAÏX représentée par Michel GALKA, M. Laurent GRASSET représenté par Stéphane ALIBERT, Mme Annabelle DALLE représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Danièle RAZIGADE représentée par Cyril BARBATO, M. Patrice SPEZIALE représenté par Jérôme BOISSON, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par Catherine MOREL SAVORNIN, M. Florian TEMPIER représenté par Fabrice FENOY, Mme Julie CROIN représentée par Paulette GOUGEON, M. David COULOMB représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO et Mme Martine DUBAYLE CALBANO représentée par Pierre GRISELIN.

**Absents excusés :** Mmes Nouria DERDOUR et Cécile VASSE.

**Secrétaire de séance :** M. Fabrice FENOY.

### Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°3

**Monsieur Denis Devriendt, Vice-président délégué aux finances,** expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2021 du budget principal de la Communauté de Communes :

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2313/812 Aménagement plateforme de soudure	15 000,00	c/1321/8124 Subvention Ademe déchetteries	164 000,00
c/2188/8125 Achat broyeur	26 000,00	c/1321/421 Subvention Caf minibus et bus des enfants	30 000,00
c/2183/0205 Achat matériels informatiques	15 000,00	c/1321/8125 Subvention broyeur	10 000,00
c/2118/90 Acquisition terrains	-100 000,00	c/10222/0205 FCTVA	4 000,00
c/2138/0205 Acquisition foncière	25 000,00	c/1641/01 Emprunts et dettes assimilées	-350 000,00
c/215101/830 Aménagement voie verte Lunel Marsillargues	140 000,00	c/024/01 Cession véhicule utilitaire	12 000,00
c/165/5241 Cautions	5 000,00	c/165/5241 Cautions	5 000,00
c/2313/5241 Réhabilitation sanitaires aire d'accueil gens du voyage	-100 000,00	c/021/01 Virement du fonctionnement	166 000,00
c/20423/90 Subventions équipement pers. droit privé	-150 000,00		

c/2764/9061 Avances sur pers. droit privé	150 000,00		
c/271/0205 Titres immobilisés	14 000,00		
c/2188/01 Acquisition matériels divers	1 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>41 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 000,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/657358/815 Contribution transport	-35 000,00	c/73223/01 Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales	32 000,00
c/64131/0201 Rémunération non titulaires	35 000,00	c/7478/8123 Soutien valorisation déchets	150 000,00
c/7391178/01 Restitution d'impôts	5 000,00	c/7478/321 Subvention DRAC Education aux médias	5 000,00
c/6188/321 Animation médiathèque éducation aux médias	5 000,00	c/7478/321 Subvention CNL Acquisition livres médiathèque	7 000,00
c/6065/321 Acquisition livres médiathèque	7 000,00		
c/6574/920 Subvention soutien agriculteurs gel 2021	26 000,00		
c/61109/8124 Rotations de bennes	-40 000,00		
c/64111/0201 Rémunération principale	25 000,00		
c/023/01 Virement à l'investissement	166 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>194 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>194 000,00</b>

**Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président** demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

**APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal, présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 17/11/21  
Publication du



Pierre SOUJOL  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)